

## **Consultation publique du futur horaire 2020 des transports publics**

Chaque année à mi-décembre a lieu la mise en service des nouveaux horaires des transports publics. Ils concernent non seulement les trains, mais aussi les lignes de bus.

Le mandat des transports publics régionaux est l'affaire des cantons. Ce sont leurs instances qui commandent les prestations qu'ils jugent nécessaires aux différentes compagnies. Ce sont aussi les cantons qui décident de la grille-horaire des prestations. Ces mêmes cantons enregistrent les demandes et doléances des utilisateurs et habitants par le biais des communes qui les collectent auprès de leurs habitants.

Pour l'horaire 2020, qui entrera en vigueur dès le 15 décembre 2019, **une période de consultation du futur horaire est ouverte du 29 mai au 16 juin 2019**. Dans ce délai, les communes remettent à leur canton respectif leurs désirs et doléances.

Les services cantonaux étudient alors en étroite collaboration avec les entreprises de transport, la faisabilité des propositions reçues. De nombreux aspects influencent la confection de l'horaire. On notera principalement les questions d'ordre financier, de la technique ou dépendants des infrastructures à disposition. L'établissement des horaires est très complexe et ressemble, toute proportion gardée, à un immense jeu de domino.

En conclusion, nous vous invitons tous, habitantes et habitants de notre commune, à faire part de vos remarques, vœux et doléances en matière d'horaire. De cette façon vous vous impliquez dans la conception des futurs horaires. **Vos propositions doivent impérativement parvenir à l'administration communale le plus rapidement possible pour qu'elle puisse les reprendre dans sa propre prise de position (idéalement avant le 9 juin 2019).**

Pour rédiger vos propositions, vous pouvez utiliser les sites Internet suivants :

[www.cff.ch](http://www.cff.ch) qui contient les horaires actuels

[www.tableaux-horaires.ch](http://www.tableaux-horaires.ch) qui contient les horaires actuels et futurs.

L'administration communale se tient également à disposition pour toute question en rapport avec cette consultation.

D'avance, nous vous souhaitons bonne réflexion et vous remercions vivement de votre implication.